

10e année

*scolaire ou
préprofessionnelle*

Une solution de transition...



Table des matières

10 ^e année à l'école secondaire	1
10 ^e année linguistique	2
Cycle de transition option orientation	4
Cycle de transition option préapprentissage	6
Cycle de transition option réussite	8
EPAM, Moutier	10
ESTER, La Chaux-de-Fonds	12
Modalités d'inscription	14
Comment trouver une place de préapprentissage?	16

Cette brochure décrit les différentes possibilités de prolongation de la scolarité obligatoire. Elle s'adresse aux élèves qui terminent l'école dans le Jura ainsi qu'à leurs parents.



Compléter son bagage scolaire

10^e année à l'école secondaire

En fonction de leur situation scolaire, de leurs aptitudes et de leurs projets personnels, les élèves peuvent prolonger leur scolarité obligatoire à l'école secondaire, sans condition préalable particulière, en accomplissant une 10^e année dans une classe de degré 9.

- ☐ A la suite d'un redoublement antérieur, l'élève qui achève sa scolarité au degré 8 peut demander à poursuivre sa formation au degré 9 de l'école secondaire et ainsi achever le programme complet de la scolarité jurassienne.
- ☐ Celui ou celle qui achève sa scolarité obligatoire au degré 9 sans obtenir les résultats qui lui permettraient de suivre la formation scolaire ou professionnelle de son choix, peut accomplir volontairement une seconde fois le programme de 9^e année pour atteindre son objectif.

Programme hebdomadaire

Programme établi pour les classes de 9^e année des écoles secondaires du Jura (options et niveaux).



Admission

- ☐ scolarité obligatoire terminée au degré 8 ou au degré 9

La demande écrite des parents doit être adressée à la direction de l'établissement fréquenté avant le **26 mars 2010**.

L'avis du conseiller ou de la conseillère en orientation est parfois demandé. Le conseiller pédagogique statue sur les demandes particulières d'admission dans un niveau inférieur ou supérieur.

Une décision préalable, précisant l'option et les niveaux retenus, est communiquée aux parents. **La décision définitive** n'est prononcée qu'à la fin du 2^e semestre sur la base du bulletin scolaire.



Compléter ses connaissances scolaires en allemand

10^e année linguistique

La 10^e année linguistique s'adresse à tous les élèves qui terminent leur scolarité animés de la volonté d'apprendre l'allemand et de découvrir une autre culture.

Pour profiter de ce véritable séjour linguistique, les élèves sont intégrés dans une classe d'une école secondaire publique du canton de Bâle-Campagne correspondant à leur profil scolaire. Ils y répètent volontairement le programme de 9^e année, mais en allemand.

Selon leur provenance, ils fréquentent une école secondaire de la vallée de la Birse (Laufon, Aesch) ou de la banlieue bâloise. Ils n'ont pas la possibilité de choisir et doivent, par conséquent, accepter le lieu et la classe qui leur sont attribués.

S'engager à suivre régulièrement l'enseignement dispensé ainsi que respecter les règlements en vigueur dans l'établissement d'affectation sont des conditions fixées dès l'inscription.

Les élèves se déplacent chaque jour de leur domicile à leur nouvelle école. Dans certains cas, ils peuvent séjourner, durant la semaine, dans une famille d'accueil.

Programme hebdomadaire

Programme établi pour les classes de 9^e année des écoles secondaires du canton de Bâle-Campagne.



■ scolarité obligatoire terminée au degré 9 ou exceptionnellement au degré 10

L'école fréquentée fournit la formule d'inscription qui doit être remise à la direction de l'établissement, pour préavis, avant le **26 mars 2010**.

Le nombre de places disponibles étant limité, les inscriptions sont retenues dans l'ordre d'arrivée.

Les décisions d'admission sont prises par le Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire et le responsable cantonal des échanges linguistiques (M. Patrice Kamber, tél. 032 422 83 62).



Compléter ses connaissances théoriques

Cycle de transition option orientation

Le cycle de transition option orientation est une mesure de préparation scolaire destinée aux élèves qui doivent consolider leurs compétences et connaissances pour accéder à une école moyenne (Ecole de commerce, Ecole de culture générale, Lycée cantonal), à la section maturité professionnelle intégrée d'une école professionnelle ou pour entreprendre une formation professionnelle initiale.

Rattaché au CEJEF - Division santé-social-arts - Ecole de culture générale de Delémont, le cycle de transition option orientation accueille des élèves dont les résultats à l'issue de la scolarité obligatoire ne correspondent pas aux exigences fixées par la formation souhaitée. L'objectif de cette classe de transition vise donc à consolider les acquis scolaires de base et à préciser l'orientation professionnelle future.

L'année débute par une phase d'accueil de deux jours. Puis une phase d'identification de 4 semaines, ponctuée de tests d'aptitudes en français, mathématiques et allemand notamment, permet de placer les élèves dans les 2 voies offertes :

- ☐ **raccordement** - accès à une filière générale du secondaire II;
- ☐ **préparation** - accès à un apprentissage exigeant, accès éventuel à l'Ecole de commerce ou à l'Ecole de culture générale. L'enseignement est adapté aux besoins individuels des élèves.

Des possibilités de réajustement de trajectoire sont toujours possibles par la suite, mais dans des cas rares. Tout au long de l'année, l'accent est mis sur l'orientation professionnelle (travail avec un-e conseiller-ère du COSP, journées spéciales de découverte d'entreprises, etc.) ainsi que sur l'acquisition d'outils de base en informatique. La réalisation d'un projet commun aux 2 voies, dans une optique interdisciplinaire, apprend aux élèves à fonctionner en équipe. Des stages, des ateliers d'orientation encadrés par le COSP ainsi qu'un suivi individuel assuré par un enseignant conseiller de formation sont à la disposition des élèves indécis pour réaliser leur choix professionnel et les diriger vers le monde du travail ou celui des études. Un contrat lie les élèves à l'école afin de les responsabiliser dans leur processus d'apprentissage.

Programme hebdomadaire

Tronc commun français, mathématiques, allemand, anglais (facultatif en Voie préparation), sciences expérimentales, sciences humaines, gymnastique, gestion de classe

Voie raccordement

- 23 leçons obligatoires de tronc commun (+ appuis éventuels)

- 6 leçons (blocs d'atelier): vidéo / théâtre, arts visuels / musique et expression corporelle, écriture / médias, sciences / maths

Voie préparation

- 20 leçons obligatoires de tronc commun (+ appuis éventuels)

- 10 leçons (blocs d'atelier): vidéo / théâtre, arts visuels / musique et expression corporelle, écriture / médias, sciences / maths, expression manuelle et créative



Admission

☐ scolarité obligatoire terminée

L'école fréquentée au moment de l'inscription fournit tout renseignement utile sur la constitution du dossier de candidature (voir page 14) qui doit être adressé au COSP dès que possible, mais avant le **26 mars 2010**.

Les décisions d'admission sont prises par la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire, selon les places disponibles (50 places environ).



Compléter ses connaissances théoriques et pratiques

Cycle de transition option préapprentissage

Le cycle de transition option préapprentissage est une mesure de préparation professionnelle destinée aux élèves qui doivent encore développer leurs compétences pratiques et techniques et consolider leurs connaissances scolaires en vue d'entreprendre une formation professionnelle initiale.

Le préapprentissage est construit sur le modèle de l'apprentissage. Les jeunes sont intégrés dans une entreprise pour une année, acquièrent un savoir-faire pratique propre à un secteur d'activité tout en complétant leur bagage scolaire.

Rattaché au CEJEF – Division artisanale - Ecole professionnelle artisanale de Delémont, **le préapprentissage dual** est possible dans les domaines de l'industrie, du bâtiment, de l'artisanat, des services, du commerce, de la santé et du social. Le programme propose deux jours par semaine de consolidation des acquisitions scolaires et trois jours d'activités pratiques en entreprise. Un contrat approuvé par le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire lie les jeunes en préapprentissage et leurs représentants légaux avec l'employeur. Les élèves doivent trouver eux-mêmes leur place de préapprentissage. Ils perçoivent une rémunération durant leur formation. Un temps d'essai (1 à 3 mois) est généralement prévu.

Le préapprentissage en école est possible dans les domaines de la mécanique et de l'horlogerie. Le programme propose deux jours par semaine de consolidation des acquisitions scolaires à l'Ecole professionnelle artisanale de Delémont et trois jours d'activités pratiques dans les ateliers de l'Ecole des métiers techniques de Porrentruy. Un contrat approuvé par le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire lie les jeunes en préapprentissage et leurs représentants légaux avec l'EMT. Aucune rémunération n'est accordée durant la formation.

Programme hebdomadaire

Préapprentissage dual

- *Filières industrie / artisanat ou santé / social:*
(16 leçons obligatoires)

français, mathématiques, calcul professionnel / géométrie, actualités, informatique / communication, sport

- *Filière commerce / vente:*
(16 leçons obligatoires)

français, mathématiques, calcul professionnel, actualités, sport, allemand, informatique / communication

Préapprentissage en école

- *Filière mécanique / horlogerie:*
(16 leçons obligatoires)

français, mathématiques, actualités, calcul professionnel / géométrie, sport, informatique / communication



Admission

- ☑ scolarité obligatoire terminée
- ☑ projet de formation professionnelle
- ☑ place de préapprentissage dans une entreprise autorisée (**préapprentissage dual**)

L'école fréquentée au moment de l'inscription fournit tout renseignement utile sur la constitution du dossier de candidature (voir page 14) qui doit être adressé au COSP dès que possible, mais avant le **26 mars 2010**.

Les décisions d'admission sont prises par la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire.

Une fois le dossier accepté, les candidat-e-s au **préapprentissage en école** adressent encore une lettre de motivation à la Direction de l'EMT de Porrentruy et subissent un entretien d'admission.



Compléter ses connaissances théoriques et pratiques

Cycle de transition option réussite

Le cycle de transition option réussite accueille des adolescent-e-s libéré-e-s de la scolarité obligatoire sans réel projet de formation. Il permet d'améliorer les connaissances scolaires et d'acquérir une expérience pratique, en ateliers, dans différents domaines professionnels.

Rattaché au CEJEF – Division artisanale - Ecole professionnelle artisanale de Delémont, le cycle de transition option réussite est une mesure de préparation professionnelle organisée en partenariat avec différentes associations chargées d'animer les ateliers pratiques. Le programme prévoit 2 jours par semaine de renforcement des connaissances scolaires de base et 3 jours d'activités spécifiques durant lesquels les jeunes découvrent, exercent et appliquent des gestes professionnels en différentes situations.

Des stages en entreprises et la conduite d'un projet de groupe à caractère social ou d'utilité publique sont proposés.

L'encadrement est aussi individualisé que possible. Un accompagnement socio-éducatif de chaque participant-e permet une évaluation régulière des performances. Un contrat lie les jeunes et leurs représentants légaux avec l'Ecole professionnelle artisanale de Delémont afin de les responsabiliser dans leur processus de formation.

En fin de parcours, ils devraient être en mesure de définir leur choix professionnel sur la base des intérêts et des talents progressivement mis en évidence et d'entrer en apprentissage (AFP en 2 ans ou CFC).

Programme hebdomadaire

Ateliers pratiques

- 21 périodes obligatoires : bouche et alimentation / bâtiment, entretien et création / textile et création / coiffure et soins corporels / vente, promotion et services / métiers verts

Cours théoriques

- 16 périodes obligatoires : français, mathématiques, technologies et méthodes de travail, développement créatif, dessin, peinture



Admission

- ☐ scolarité obligatoire terminée
- ☐ projet de formation pas ou peu défini

L'école fréquentée au moment de l'inscription fournit tout renseignement utile sur la constitution du dossier de candidature (voir page 14) qui doit être adressé au COSP dès que possible, mais avant le **26 mars 2010**.

Les décisions d'admission sont prises par la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire.

*La formation ne débutera en août 2010 qu'après confirmation du projet
par les autorités compétentes.*



Compléter ses connaissances théoriques et pratiques

Année de préparation professionnelle, Moutier

L'année de préparation professionnelle, **section pratique**, s'adresse aux filles et aux garçons qui quittent la scolarité obligatoire en manifestant un intérêt particulier pour l'enseignement pratique.

Ils n'ont pas encore effectué un choix professionnel et sont motivés à combler leurs lacunes en vue d'entrer dans la vie active.

Rattachée à l'EPAM (Ecole professionnelle et artisanale de Moutier), cette classe dispense un enseignement pratique sous forme d'ateliers thématiques complété par des stages en entreprise avec, en parallèle, un rattrapage des notions scolaires de base correspondant aux exigences actuelles de la formation professionnelle initiale (apprentissage).

Deux filières sont proposées :

- ☒ **artisanat / technique**
- ☒ **services / vente**

Programme hebdomadaire

Filière artisanat / technique

- 30 *leçons obligatoires* : français, mathématiques, sport, actualités-médias, santé, méthodes de travail, choix professionnel, informatique, dessin technique, arts appliqués, mécanique, menuiserie, chantiers nature, stages pratiques
- 5 *leçons à option* : français, allemand, mathématiques, anglais, électro-montage, mécanique, activités thématiques pratiques

Filière services / vente

- 30 leçons obligatoires : français, mathématiques, allemand, anglais, sport, actualité-médias, santé, méthodes de travail, choix professionnel, informatique, dactylographie-traitement de textes, arts appliqués, dessin technique, services-ventes, stages pratiques

- 5 leçons à option : français, mathématiques, informatique, société et politique, cuisine, couture, dessin technique, activités thématiques pratiques



Admission

- ☐ scolarité obligatoire terminée

Le dossier d'admission peut être obtenu au COSP ou à

Ecole de préparation professionnelle
Mme Sylvie Dépraz Joye
Pré Jean-Meunier 1
2740 Moutier
Tél. 032 942 43 70

Il comprend le formulaire d'inscription, le rapport de l'enseignant-e et les copies des derniers bulletins scolaires. Il doit être adressé au COSP dès que possible, mais avant le **26 mars 2010**.

Les demandes sont examinées par la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire qui statue, notamment, sur la prise en charge de l'écolage par le canton du Jura.



Compléter ses connaissances théoriques et pratiques

Unité préapprentissage, La Chaux-de-Fonds

L'unité préapprentissage, rattachée à l'ESTER (Ecole du secteur tertiaire) de La Chaux-de-Fonds prépare les élèves à entrer en apprentissage dans des professions exigeant des connaissances scolaires approfondies ou à entrer en formation dans une école (Ecole de culture générale, Ecole de commerce, Ecole de métiers).

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves, 2 voies différentes sont proposées.

La voie **raccordement** se déroule à plein temps en école et vise à consolider et élargir les connaissances scolaires dans les disciplines fondamentales. Des stages pratiques en entreprises sont recommandés et permettent de réaliser un choix scolaire ou professionnel.

La voie **orientation** propose un premier semestre d'école à plein temps pour renforcer le bagage scolaire et élaborer un projet de formation professionnelle initiale. Le second semestre alterne cours théoriques à l'école (2 jours par semaine) et activité pratique en entreprise (2½ à 3 jours par semaine) dans la profession choisie.

L'élève doit trouver lui-même sa place de travail. Les démarches effectuées et l'activité pratiquée doivent aboutir à l'obtention d'une place d'apprentissage.

Programme hebdomadaire

Voie raccordement

35 leçons obligatoires : français, allemand, anglais, mathématiques, sciences, connaissances de l'entreprise, histoire / géographie / civisme, bureautique, informatique, dessin, techniques d'entretien, préparation au choix professionnel, éducation physique et expression corporelle, stages en entreprises

Voie orientation

33 leçons obligatoires
le 1^{er} semestre et
16 leçons obligatoires
le 2^e semestre :

français, allemand, anglais, mathématiques,
sciences, connaissances de l'entreprise,
histoire / géographie / civisme, bureautique,
activités créatrices manuelles, techniques d'entretien, éducation
physique et expression corporelle, stages obligatoires en entreprises



Admission

- scolarité obligatoire terminée
- test d'évaluation en français et en mathématiques (19 mai 2010)

Le dossier d'admission peut être obtenu au COSP ou à

ESTER
Rue du Progrès 38-40
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 919 21 21

Il comprend le formulaire d'inscription, le rapport de l'enseignant-e et les copies des derniers bulletins scolaires.
Il doit être adressé au COSP dès que possible, mais avant le **26 mars 2010**.

Les demandes sont examinées par la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire qui statue, notamment, sur la prise en charge de l'écolage par le canton du Jura.

Modalités d'inscription

Constituer le dossier de candidature

L'admission dans une mesure de 10^e année scolaire ou préprofessionnelle est prononcée sur la base d'un **dossier de candidature** qui doit comprendre :

☐ la formule d'inscription remplie par les candidat-e-s

- indications personnelles
- situation scolaire actuelle
- motivations à accomplir une 10^e année scolaire ou préprofessionnelle
- éventuelles coordonnées de l'entreprise formatrice

☐ le rapport de l'enseignant-e de module

- aptitude, comportement et motivation des candidat-e-s

☐ les copies des deux derniers bulletins scolaires

Les documents d'inscription sont disponibles au secrétariat des écoles secondaires du Jura ou au Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COSP).

Le dossier de candidature dûment rempli est adressé au COSP, par la direction de l'école fréquentée, dans les délais fixés.

Les candidat-e-s et/ou leurs parents rencontrent un-e conseiller-ère en orientation. Ensemble, ils précisent le projet scolaire ou professionnel de l'élève et ses motivations à effectuer une 10^e année. Ils déterminent une éventuelle solution de rechange, au cas où la demande d'admission ne pouvait pas être retenue.

Les dossiers de candidature sont présentés par les conseiller-ère-s en orientation à la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire. Celle-ci peut les accepter, les refuser ou orienter les candidat-e-s vers une autre mesure de prolongation de la scolarité. Les décisions sont communiquées aux parents des candidat-e-s au mois de juin.

Conditions financières (Jura)

L'inscription à une mesure de 10^e année scolaire ou préprofessionnelle dans le canton du Jura est gratuite.

Aucun écolage n'est perçu pour les élèves domiciliés sur territoire jurassien. Pour les autres candidat-e-s, se renseigner car des conventions existent.

Les supports de cours et le matériel nécessaire à la formation sont à la charge des participant-e-s. Les écoles disposent d'un restaurant scolaire pour les repas de midi.

Les élèves qui suivent un programme de 10^e année dans le cadre de la scolarité obligatoire reçoivent une participation financière aux frais de transports (Railcheck) et de repas. Ceux qui suivent un programme de 10^e année au Cycle de transition (options orientation, préapprentissage ou réussite) peuvent déposer une demande de subside auprès de la Section des bourses www.jura.ch/bourses qui examinera si les conditions financières pour l'octroi d'une aide sont remplies.

Conditions financières (Moutier et La Chaux-de-Fonds)

Aucune finance d'inscription n'est perçue. L'écolage est pris en charge par le canton du Jura pour les candidat-e-s dont l'admission a été prononcée par la Commission d'orientation en matière de prolongation de la scolarité obligatoire.

Les supports de cours et le matériel nécessaire à la formation sont à la charge des élèves.

Ils peuvent déposer une demande de subside auprès de la Section des bourses www.jura.ch/bourses qui examinera si les conditions financières pour l'octroi d'une aide sont remplies.

Les candidat-e-s qui ne sont pas élèves réguliers d'une école jurassienne au moment de l'inscription demandent leur dossier de candidature au COSP et le constituent selon les mêmes principes.

Comment trouver une place de préapprentissage ?

Il vaut la peine de s'y prendre assez tôt, dès le début de la dernière année d'école. Trouver une place dans le métier choisi, c'est l'idéal... mais ce n'est pas toujours possible. Réfléchir à une profession voisine, un domaine d'activité proche peut s'avérer utile.

☛ Répondre à une entreprise qui cherche un-e préappren-ti-e

Le COSP établit une liste des places vacantes (annonces communiquées ou parues dans la presse régionale). Ce document, disponible dans les Espaces d'information sur les études et les professions, est diffusé aux secrétariats des écoles secondaires, mais peut aussi être téléchargé sur le site

www.jura.ch/cos rubrique *Apprentissage : mode d'emploi*

Consulter la bourse des places d'apprentissage **www.bapp.ch** est recommandé, car une entreprise qui cherche un-e appren-ti-e peut aussi être susceptible d'engager un-e préappren-ti-e !

☛ Postuler spontanément

Le COSP répertorie, par profession, les entreprises formatrices. Mais attention, tous les employeurs figurant sur ces listes ne sont pas forcément à la recherche de quelqu'un !

Il est important que les jeunes effectuent leurs démarches eux-mêmes, car il s'agit de leur avenir. Mais ils ont souvent besoin d'aide pour contacter un éventuel futur patron.

Il ne faut pas hésiter à postuler dans plusieurs entreprises en même temps, écrire de nombreuses lettres, téléphoner, se présenter à différents examens ou stages de sélection... Surtout persévérer, même si les réponses reçues sont négatives. Les conseillers et conseillères en orientation peuvent soutenir les jeunes dans leurs démarches.

www.orientation.ch

Le site Internet officiel de l'Orientation scolaire et professionnelle suisse permet de consulter au travers d'une unique interface conviviale

- ☒ les bourses cantonales des places d'apprentissage
- ☒ des informations systématiques sur les professions, les formations en école et les filières universitaires
- ☒ les débouchés après l'université ou l'EPF
- ☒ les offres de perfectionnement et les formations postgrades
- ☒ les séjours linguistiques en Suisse ou à l'étranger
- ☒ le changement de profession

Le portail suisse de l'Orientation scolaire et professionnelle est aussi une aide à la recherche et un accompagnement sur le chemin du choix professionnel.

Les rubriques de ce site sont riches en informations et en conseils. Elles sont mises à jour en continu.

Où nous trouver ?

Les conseillers et conseillères en orientation sont présents dans les établissements secondaires selon un horaire disponible au secrétariat de chaque école.

Une visite à l'Espace d'information sur les études et les professions permet une recherche personnelle d'informations.

Porrentruy (siège central) Ch. des Arquebusiers Tél. 032 420 34 70	Lundi et Jeudi Mardi, Mercredi et Vendredi	15h00-17h00 14h00-17h00
Delémont Route de Bâle 26 Tél. 032 420 79 50	Mardi Mercredi et Jeudi Vendredi	13h30-19h00 13h30-17h30 13h30-17h00
Saignelégier Rue Bel-Air 5 Tél. 032 420 47 10	Mercredi	13h30-17h30